

PREMIÈRE PARTIE

TRADITION ET INNOVATION

1823-1832

1^{ER} CHAPITRE :

LES ORIGINES DE JULES ROZET

ET LE MILIEU DES FORGES EN HAUTE-MARNE

I/ LES ORIGINES FAMILIALES ET LA PRÉPARATION DE JULES ROZET AU « NOBLE MÉTIER ».

1°) Une famille de la bourgeoisie de province

Jules-Augustin Rozet est né en Haute-Marne dans l'arrondissement de Wassy, à Joinville, le 31 mars 1800. Il appartient à une famille commerçante de la moyenne bourgeoisie de province implantée depuis longtemps dans cette localité et parvenue à l'aisance « par le travail et l'économie »¹¹. Son père, Antoine-Aubin Rozet est le dernier d'une famille nombreuse de dix enfants parmi lesquels on peut retenir François, l'aîné, entré dans l'administration forestière comme Garde-marteau, Jacques-Claude, homme de loi installé à Paris¹², rue des Saussayes, et enfin Jean-Hubert (1755-1828), maître de forges puis banquier.

2°) Un père un peu effacé

Le père de Jules Rozet, Antoine-Aubin, communément appelé Sylvain, ou plus familièrement « Junior », fait ses humanités à Paris, au Collège de Navarre. On le décrit comme

¹¹ : *Mélanges industriels de Jules Rozet, Président de la Chambre de Commerce de St-Dizier, membre du Conseil général de la Haute-Marne*, 2 tomes, typographie de Georges Chamerot, 19, rue des Saints-Pères, Paris, 1875 : Introduction et présentation de la famille Rozet (pas de nom d'auteur).

¹² : Beaucoup plus que Reims, Châlons-sur-Marne et surtout Troyes, c'est Paris qui joue le rôle de capitale pour la Champagne, particulièrement pour le nord de la Haute-Marne. Les archives notariales de St-Dizier et d'Eclaron témoignent (au moins depuis le XVIIe siècle) de l'absence presque complète de relations de famille et d'affaires avec ces trois villes champenoises. L'installation de Jacques Claude Rozet à Paris est donc tout à fait normale.

un homme au caractère réservé, ne s'exprimant qu'en famille, affecté d'une santé délicate, indécis et peu heureux en affaires¹³. Travailleur et consciencieux, il reprend en compagnie d'un de ses frères le commerce paternel d'épices, de blé, de draps et de fers¹⁴. Il va de temps à autre au Clos Mortier (St-Dizier) assurer la direction et la correspondance des forges quand son frère Jean-Hubert doit s'absenter à Paris pour régler des affaires¹⁵. Pressenti par ce dernier pour racheter le domaine et les forges du Clos Mortier, il décline cette proposition, motivant son refus par l'âge et par le sentiment de ne pas avoir l'envergure nécessaire¹⁶. Il assure le rôle de comptable familial en s'occupant notamment des transferts de fonds en sacs d'écus ou monnaie de cuivre entre Joinville, St-Dizier et Bar-le-Duc pour son frère Jean-Hubert, surtout quand celui-ci est devenu banquier. A travers sa correspondance¹⁷ se dessine le portrait d'une famille unie par des relations solides, affectueuses et laborieuses.

Il épouse le 25 mai 1793 une jeune fille de 19 ans, Julie Cornet. Ils ont onze enfants dont cinq survivent : Louis, Jules - qui est l'objet de ce travail -, et trois filles qui deviennent Mesdames HémeLOT (à St-Mihiel), de Jussieu et de Leullion-Thorigny. A son décès, le 17 avril 1828, Antoine Aubin Rozet laisse une succession¹⁸ composée principalement de créances (Mobilier : 8.852 F. Créances : 88.572 F. Immeubles, maison de maître et terres à St-Urbain et Joinville : 18.140 F), soit un total évalué à 115.564 F qui place Antoine Aubin Rozet au rang des marchands aisés mais reste en dessous des maîtres de forges, ces derniers laissant en moyenne 200 à 300.000 F à leurs héritiers.

3°) L'oncle Jean-Hubert Rozet (1755-1828), personnage central dans l'histoire de Jules Rozet.

Frère aîné d'Antoine-Aubin, né à Joinville en 1755, Jean-Hubert Rozet ne semble pas avoir fait d'études supérieures (on ne sait même pas s'il a fréquenté un collège de la région) et aurait débuté très tôt dans la vie active, à l'âge de 17 ans, en se lançant dans l'entreprise de lavage

¹³ : *Mélanges industriels*, Tome I, Notice biographique d'introduction, Chapitre I.

¹⁴ : Ce type de négoce qui traite des marchandises très variés allant des denrées de première nécessité aux produits tenant presque du luxe est classique au XVIIIe siècle. Il suppose des aptitudes commerciales multiples et une clientèle très diversifiée.

¹⁵ : A.P.V.M., Correspondance adressée par « Sylvain » Rozet junior à Jean-Hubert Rozet. A. D. Haute-Marne, 50 J, registre « Journal du Fourneau de Chatillon », dont la deuxième partie contient la correspondance d'affaires de Jean-Hubert Rozet de juillet 1806 à 1813.

¹⁶ : Ibid, Antoine Aubin Rozet au citoyen Rozet Champerlé, 13 Frimaire An VIII (4 décembre 1799). : « Lors du traité que j'ay fait, l'auteur de mes craintes m'offrit de me vendre l'usine de la Marne ; je ne sentais alors que ma faiblesse et mon insuffisance, je ne croyais pas que l'impérieuse nécessité me forcerait à me plaindre de ma timide prudence ; je serais de présent nanti et j'aurais pu peut-être par une vente subséquente me débarrasser de cet objet beaucoup trop pesant pour moi. »

¹⁷ : Ibid, correspondance adressée par Antoine Aubin Rozet à Jean-Hubert Rozet, 1794-1811. Le nombre de lettres se tient entre 60 et 80 par an (par exemple, 60 en 1807, 83 en 1810).

¹⁸ : A. D. Haute-Marne, 3 Q 23/261, Bureau de Joinville, 9 octobre 1828, Succession d'Antoine Aubin Rozet : (référence faite à l'inventaire daté du 11 septembre 1828 et établi par Maître Frégonneau, notaire à Joinville) ; 3 Q 23/262, Bureau de Joinville, 28 avril 1829, modifications à la déclaration précédente apportées par Jules Rozet.

de minerai¹⁹, du côté de Ville-en-Blaisois, dans la vallée de la Blaise, un peu au sud de la ville de Wassy. L'opération technique du lavage du minerai s'inclut dans la chaîne allant de l'extraction à la livraison au haut-fourneau. Cette manière d'aborder une carrière métallurgique est originale à une époque où ce sont plutôt des marchands de bois ou de fer, des officiers ou bien encore des hommes d'affaires enrichis qui s'engagent dans cette voie.

a) Maître du Fourneau de Dommartin-le-Franc (1773-1793)

En 1773, à l'âge de 18 ans, il prend en location le Fourneau de Châtillon (à Dommartin-le-Franc, dans la vallée de la Blaise). Tombé en ruines dans le premier tiers du XVIII^e siècle, cet établissement vient d'être rétabli par Arnould-François Cousin de Chatillon et autorisé par arrêt du Conseil du Roi en date du 12 janvier 1773²⁰. Dans sa gestion, Jean-Hubert Rozet mise sur la qualité de ses productions (fontes de moulage) et justifie ses prix par le renchérissement continu du bois²¹. Malgré quelques protestations de convenance, les clients se soumettent à ses exigences car la demande est forte²².

Lassé des tiraillements l'opposant à son propriétaire, réduit à ne pouvoir faire de projets à longue échéance, Jean-Hubert Rozet ne demande pas le renouvellement de son bail (octobre 1792). Il décide de devenir son propre maître et se met en quête d'un haut-fourneau, mais sans succès²³. Au mois de mars 1793, il quitte le fourneau de Châtillon, revient habiter Joinville sans avoir réussi à acquérir d'usine. Il se replie sur le commerce familial de grains et de fers, éprouve des difficultés de trésorerie car il a du mal à se faire payer autrement qu'en assignats par les marchands parisiens²⁴ puis s'en va à Troyes où il paraît s'essayer un moment au négoce des toiles peintes²⁵. Il connaît de sérieux problèmes quand il est contraint, au titre de l'Emprunt forcé, à payer une somme de 1.000 livres de valeur métallique²⁶, et subit des pertes financières qu'il qualifiera plus tard d'énormes, disant alors que « le torrent de la Révolution » a failli l'engloutir²⁷.

¹⁹ : ABBE DIDIER, *Etude historique et statistique sur St-Dizier*, St-Dizier, 1897, 361 p., p. 235.

²⁰ : Denis APPOLLOT, *Alfred de Musset, ses origines et apparentements nord haut-marnais*, , Prez-sur-Marne (Haute-Marne), novembre 2000, polycopié 54 pages, p. 34.

²¹ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Journal du Fourneau de Chatillon. J-H. Rozet à Coipel, Paris, 10 novembre 1787 ; à Berrurier, Versailles, 16 décembre 1787 ; à M. Genson, Paris, 14 octobre 1790, 22 mai 1792,

²² : A.P.V.M. : Correspondance Blanchard à Rozet, de juin 1771 à juin 1792 (45 lettres).

²³ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Journal du Fourneau de Chatillon, Rozet à Contenot, à Anglus, 25 octobre 1792 : « Il est donc probable que ne voulant plus vendre Montreuil et sans doute encore moins votre droit à Anglus, nous ne pourrions rien faire ensemble et j'en suis fâché. »

²⁴ : A.P.V.M., Antoine Aubin Rozet au Citoyen Rozet, 7 Ventôse an 4 (26 Février 1796) « Il faut que je vous dise un petit mot de votre fer, il a été proposé, mais offrir n'est pas vendre comme vous savez ; Les citoyens Deriaucourt et Defleury ont été dernièrement à Paris et ils n'ont pu en venir a bout. Les marchands ne veulent en acheter qu'en assignats. » Les assignats vivent leurs derniers moments avant qu'on puisse les échanger contre des mandats territoriaux (mars 1796).

²⁵ : A.P.V.M., lettres de Antoine Aubin Rozet « Junior » au citoyen Rozet Champerlé, « négociant à la Manufacture de toilles peintes de la Trinité, à Troyes », 23 Frimaire, 4 et 7 Ventôse An IV, 14 mai 1798.

²⁶ : Ibid, lettre de Antoine-Aubin « Junior » à Jean-Hubert Rozet, Joinville 4 Ventôse an 4 (23 Février 1796).

²⁷ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres. Rozet à Degros, Châlons, 22 Ventôse An III.

b) Maître de forges au Clos Mortier (St-Dizier)

Il doit attendre plusieurs années avant que ses affaires se rétablissent et qu'une occasion se présente : le 12 Pluviôse de l'An VI (11 février 1798), il devient propriétaire de la Forge du Clos Mortier, du domaine et de la maison de maître pour la somme de 150.000 livres²⁸. Cette forge, située un peu en amont de St-Dizier – on parle de l'« écart » du Clos Mortier -, n'est pas au nombre des meilleures de la Haute-Marne : comme ceux des environs de la cité bragarde²⁹ les fers marchands qu'on y fabrique sont seulement appelés « ordinaires » ou « communs » par l'administration³⁰. Jean-Hubert Rozet aimerait avoir mieux à offrir à ses clients mais ne cherche pas à leur cacher la réalité³¹. En revanche, la forge du Clos Mortier offre l'intérêt de comporter une fenderie qu'il alimente en fers provenant de ses propres ateliers et de quelques établissements voisins.

Désormais, Jean-Hubert Rozet a la satisfaction d'être chez lui, de vivre dans une demeure et au milieu d'un domaine qui traduisent son ascension et sa réussite sociale. En achetant le Clos Mortier, il entre dans le cercle des maîtres de forges propriétaires. Qualifiée de « château » par les habitants de St-Dizier, la demeure du Clos Mortier n'a à cette époque rien de particulièrement attachant si ce n'est d'avoir été habitée par une famille noble de maîtres de forges, les Contenot. Ceux-ci lui ont ajouté quelques éléments décoratifs et une chapelle particulière³² qui lui confèrent une allure moins banale. Par rapport au voisin immédiat, Marnaval, le Clos Mortier présente un aspect un peu plus domanial : installé sur un versant peuplé de vignes, dominant légèrement le paysage, il offre à la vue un certain dégagement, laissant en contrebas les bâtiments industriels et les logements des forgerons, surplombant la vallée de la Marne dont les débordements sont toujours à craindre.

Jean-Hubert se marie assez tard. Il épouse le 18 février 1797³³ Marie-Françoise de Papon de Marange, fille d'un gentilhomme du Forez marié à une sœur de Madame de Lamartine, la mère du poète. Ils n'ont pas d'enfants et reportent leur affection sur leurs neveux, en particulier

²⁸ : A.D. Haute-Marne, 4 E 76/121, 23 Pluviose An VI, 11 février 1798, devant Me Lemaire, notaire à St-Dizier : vente de la forge et du domaine du Clos Mortier par Claude-René Contenot et Jacqueline Amé, son épouse, à Jean-Hubert Rozet, propriétaire, demeurant à Joinville et à Marie Françoise Papon de Marange, son épouse.

²⁹ : Les habitants de St-Dizier sont appelés Bragards, terme dont l'origine remonte au XVIe siècle au moins mais dont aucune explication convaincante n'a pu être donnée.

³⁰ : A. D. Haute-Marne, 3 J 93-94, An II : « *Table des forges employées à la fabrication d'obus de nouvelles dimensions dans les départements de la Haute-Marne et de la Meuse* », « *Notices descriptives de différentes forges recensées pour leur fabrication d'obus, bombes et boulets*. »

³¹ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Registre « L 2 », Fourneau de Chatillon » Copies de lettres, 12 Prairial An VIII, Rozet à Me Vve Gris Rabiet, Troyes : « Madame, je dois vous avouer que mon fer n'est pas du plomb. Il est pas même de première qualité ; c'est tout bonnement ce qu'on appelle fer commun. J'ai bien la certitude que la qualité nouvelle est bien supérieure à l'ancienne, mais cette amélioration ne l'égale pas aux fers Roche, c'est encore une vérité que je ne peux vous cacher. »

³² : A. D. Marne, G 39 f° 73 r°, 12 septembre 1762 : En 1762, Claude Contenot fait édifier contre le mur sud du château du Clos Mortier une chapelle particulière, autorisée par l'Evêché de Châlons-en-Champagne.

³³ : A. D. Haute-Marne, 3 Q 23/262, Bureau de Joinville, Mutations par décès, 23 décembre 1828 : Succession de Jean Hubert Rozet.

les enfants d'Antoine-Aubin qui viennent passer leurs vacances au Clos Mortier, considérant le plus jeune, Jules, un peu comme un fils d'adoption. Avec son épouse et en compagnie de Mademoiselle Rozet, sa sœur, Jean-Hubert Rozet aime recevoir les membres de sa famille. Il développe un réseau de relations s'appuyant essentiellement sur des relations professionnelles³⁴ situées dans les vallées de la Blaise, de la Marne et de la Saulx³⁵ et composées de maîtres de forges, auxquels il ajoute quelques membres du personnel des Eaux et Forêts³⁶ et les Guyard, une importante famille de marchands de bois établis à St-Dizier et Paris avec laquelle les relations d'affaires et d'amitié³⁷ passeront à la génération suivante et se retrouveront avec Jules Rozet.

Jean-Hubert Rozet sait aussi se ménager quelques hautes relations. Au premier rang, il faut placer Louis Becquey (1760 ? – 1849)³⁸ : originaire de la région comprise entre Vitry-le-François et St-Dizier, il gravite dans l'entourage du Consul Lebrun et exerce des responsabilités qui se révèlent utiles aux maîtres de forges de Haute-Marne³⁹, notamment dans les questions concernant les forêts. Sa position s'affirme sous la Restauration quand il devient Directeur de l'Agriculture, du Commerce et des Manufactures en mai 1814, puis Conseiller d'Etat, Directeur général des Ponts et Chaussées et des Mines en 1817. C'est lui qui fait procéder à des recherches répétées de gisement de charbon dans le sud-est de la Haute-Marne entre 1827 et 1831. Par fidélité aux Bourbons, il se retire de la scène politique en 1830, mais garde suffisamment d'influence pour peser en faveur de l'établissement d'une ligne de chemin de fer entre St-Dizier et Gray au mois de juin 1846. Jean-Hubert Rozet est également lié à d'autres personnages originaires de la région, le Général Pernetty, Pair de France, le Maréchal Comte Valée⁴⁰, le Baron François Lespérut, ancien Gouverneur de la Principauté de Neuchâtel sous l'Empire, le Comte Dedelay d'Agier⁴¹ et Mollerat de Riaucourt, maître de forges à Poissons et expérimentateur d'un procédé de carbonisation du

³⁴ : Les Rozet n'ont pas conclu d'alliances avec des familles de la région et le seul cousinage qui peut nous intéresser ici est celui de la famille Guyot de Ménisson.

³⁵ : On relève les noms suivants : Berthelin, Bourlon (une des très rares familles nobles d'Ancien Régime à avoir conservé et même développé son patrimoine industriel sous la Révolution), Leblanc du Chatelier (Louvemont), Adrien, (Montreuil puis Louvemont), Lepage puis Lespérut (Eurville), Viry (Cousances), Rolland (Cirey-sur-Blaise), Leblanc puis Becquey et Beaudicourt (Marnaval), Adam (Chamouilley puis Marnaval), Jacquot (Bienville), sans compter, les Arson et les Beugon-Arson, Mollerat de Riaucourt, Duval de Fraville, Claudot, et Deminuid.

³⁶ : Leblanc-Perrin (Eclaron) et les Chanlaire (Wassy).

³⁷ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres. Jean-Hubert Rozet à M. Guyard Delalain, négociant en bois à Paris, 29 mai 1812. A.P.V.M. : Paris 22 Mai 1824, Guyard à Rozet, propriétaire, de présent rue Vaugirard près le Luxembourg, à Paris.

³⁸ : Sur Louis Becquey du Clos : L. BEUGNOT, de l'Institut, *Louis Becquey, sa vie*, Paris 1852, in 8°. Journal du Baron Duval de Fraville, archives privées. Baron DUVAL DE FRAVILLE, *Louis Becquey, député de la Haute-Marne*, « La Haute-Marne », revue champenoise, n° 32, 3 janvier 1856. Georges CLAUSSE, *Grands notables du 1^{er} Empire, Marne*, CNRS, 1981.

³⁹ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Becquey, 29 Fructidor An IX et 25 Vendémiaire An X.

⁴⁰ : Michel de LOMBARES, *Histoire de l'Artillerie française*, Paris, 1984 : Sylvain Charles Valée, Brienne-le-Château (Aube) (1773 – 1846), Baron d'Empire en 1807, Comte d'Empire en mars 1814, Inspecteur général du Service central de l'Artillerie et Président du Comité de l'Artillerie en 1822, Pair du royaume en février 1830.).

⁴¹ : Christine FAVRE-LEJEUNE, *Les Secrétaires du Roi de la Grande Chancellerie de France*, Paris, 1986, 1320 p., 2 tomes, p. 432 : Claude-Pierre Dedelay d'Agier, Comte d'Empire (1809), Pair de France (1814).

charbon de bois en vase clos (entre 1800 et 1805)⁴².

Alors qu'il compte profiter de sa situation de propriétaire de forges, Jean-Hubert Rozet doit se remettre aux affaires dès le mois de mai 1800 car son locataire fait faillite⁴³ au moment où il est fort occupé à mobiliser les forces de tous ceux qui réclament l'arrêt définitif de « La Foudroyante »⁴⁴, forge révolutionnaire⁴⁵ établie à St-Dizier en 1794 dans des conditions non conformes à la loi et qui se comporte en prédateur supplémentaire de bois dans les forêts⁴⁶.

Comment se comporte Jean-Hubert Rozet à la tête de sa forge ? Dans son travail et ses relations professionnelles, la franchise et l'honnêteté sont placées au premier rang des vertus qu'il prône pour lui-même, qu'il aime reconnaître chez ses correspondants⁴⁷ et qu'il se plaît à retrouver chez son frère, Antoine-Aubin, le père de Jules Rozet⁴⁸. Comme il s'y est appliqué auparavant au Fourneau de Châtillon, Jean-Hubert Rozet s'emploie à améliorer la qualité de ses fabrications. Ne se contentant pas de la qualité commune des productions de ses prédécesseurs, il cherche à obtenir mieux⁴⁹ et est bientôt satisfait d'annoncer que ses fers ont été mis au rang des meilleurs de la région⁵⁰. Pourquoi essaye-t-il d'améliorer ses fabrications alors que la demande est forte et que les producteurs sont assurés d'écouler la totalité de ce qu'ils produisent, même si la qualité, les dimensions, les quantités des divers échantillons et les délais de fabrication ne sont pas respectés⁵¹ ? C'est que Jean-Hubert Rozet se comporte comme si le seul point sur lequel il pouvait faire concurrence à ses confrères était celui de la qualité. Ce choix correspond sans doute à un goût personnel, peut-être aussi à un calcul : l'art du maître de forges consisterait alors à se mettre en situation de travailler avec les clients les mieux établis de manière à se faire payer avec

⁴² : Jean-Baptiste Mollerat (1745-1818), maître de forges à Poissons :

- Georges VIARD, *Grands notables du 1^{er} Empire*, Haute-Marne, CNRS 1981, pp. 201-204.

- Serge BENOIT, « La consommation du combustible végétal », *Forges et Forêts*, sous la direction de Denis Woronoff, Editions de l'EHESS, 1990, pp. 104-105.

⁴³ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Registre de copies de lettres « L 2 Fourneau de Chatillon », J.-H. Rozet à Lefebvre Cauchy, Amiens, 19 Prairial An VIII : « Ma forge est une de celles que tenait à bail M. Mathieu, (...), mais il s'était chargé d'une quantité d'usines qui l'ont enfin écrasé. ». 4 E 76/124, Vérification des comptes de Fr. Mathieu, maître de forges, bilan de ses affaires et liste des créanciers, 1^{er} Brumaire An VIII (23 octobre 1799). Vente des chevaux du Clos Mortier et de Marnaval appartenant à Fr. Mathieu, cy-devant maître de forges, demeurant à St-Dizier, de présent en faillite, 27 Pluviose An VIII (16 février 1800).

⁴⁴ : Sur l'affaire de la Foudroyante, Philippe DELORME, *Forêts et hauts-fourneaux, Haute-Marne, Meuse et Marne*, Clos Mortier Patrimoine, 210 p., St-Dizier 1995, page 50 à 58.

⁴⁵ : Dans l'histoire de St-Dizier, la Foudroyante est couramment présentée comme une création officielle du Comité de Salut Public. En fait, il s'agit d'une création privée sous la protection des autorités.

⁴⁶ : A.P.V.M. Dossier « Pièces de M. Guillaume » (sur l'affaire de la Foudroyante) : « Conseil général de la commune de St-Dizier », 20 Fructidor An III, Rapport sur le commodo et l'incommodo de la forge dite de la Foudroyante.

⁴⁷ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Copies de lettres. J.-H. Rozet à M. Lombard-Quillard, Troyes, et à M. Bazille, marchand de fer, Amiens, 11 Prairial An 8, (31 mai 1800).

J.-H. Rozet à M. Boudard, Beurey, Meuse, 28 Fructidor, An VIII.

⁴⁸ : Ibid, Copies de lettres : A.-A. Rozet à Barbat, marchand de bois, Helvétie, 1^{er} Messidor An IX.

⁴⁹ : Ibid, Copies de lettres : JeanHubert Rozet à M. Havas, Rouen, 26 Prairial An VIII.

⁵⁰ : A.D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, J.-H. Rozet à André, marchand de fer, Paris, 10 Floréal An IX ; à Mme Vve Lefebvre Cauchy, Amiens, 15 Germinal An IX..

le minimum de risques et dans les délais usuels, de manière à s'autoriser des prix consentis par ces maisons pour fixer la barre assez haut auprès d'autres clients⁵².

Comme ses confrères, Jean-Hubert Rozet est confronté au renchérissement du charbon de bois et à l'utilisation éventuelle du charbon minéral⁵³. Mais les distances sont telles que les courants d'approvisionnement en provenance de la Sarre ou de Rive-de-Gier⁵⁴ restent modestes. De plus, les maîtres de forges butent sur l'obstacle représenté par leurs propres ouvriers, ceux-ci n'aimant pas modifier leurs habitudes de travail. Dans ces conditions, Jean-Hubert Rozet fait porter ses efforts dans deux directions. Il se livre au mois de juin 1801 à une expérience de carbonisation de charbon de bois sur faulde⁵⁵ comme cela se fait à l'époque en France pour obtenir de meilleurs résultats dans la préparation du charbon de bois. Il en parle à son ami Berthelin du Chauffour mais aucun document ne permet de savoir si l'essai a été concluant et a donné lieu à une exploitation régulière par la suite. Plus intéressant est son projet de créer une école de forgerons en Haute-Marne, afin de préparer une nouvelle génération de jeunes professionnels, formés aux techniques nouvelles de la sidérurgie et de la métallurgie⁵⁶. Cette idée est dans l'air du temps et a déjà été appliquée pour l'industrie textile par la création d'une école de filature sur l'initiative de Chaptal⁵⁷. Jean-Hubert Rozet répond t-il ainsi aux incitations du très entreprenant Georges Dufaud (*Mémoire sur l'état des forges de l'Empire*, 1810) qui presse les maîtres de forges de faire progresser leurs techniques et de sortir de la routine ? Est-il au courant des relations entretenues par Adrien, son voisin et associé dans de nombreuses affaires d'approvisionnement de bois, avec ce même George Dufaud⁵⁸ qui travaille à perfectionner les méthodes et les techniques de la métallurgie française en prônant l'usage de la houille et du laminoir⁵⁹ ? A-t-il entendu parler des réticences exprimées par Nicolas Rambourg, membre du

⁵¹ : Ibid, lettre de Jean-Hubert Rozet au colonel Le Masson Duchesnoy, propriétaire de la forge de Saucourt, (Haute-Marne), registre 1812-1813 : Rozet sait par exemple que les productions de la forge de Saucourt dont le propriétaire lui demande de s'occuper sont fort négligées mais que cela n'empêche pas les commandes d'affluer..

⁵² : Ibid., lettre, Jean-Hubert Rozet à Moreau, Thomas, Desnoeux & Cie, Paris, 13 Ventôse An IX.

⁵³ : Ibid., lettre de Jean-Hubert Rozet à Mathieu, maître de forges à Bayard (Haute-Marne), 20 juin 1787 : « Vous m'avez fait plaisir en me donnant quelques détails sur votre voyage à Sarrebruck que j'aurais fait volontiers avec vous si je m'étais trouvé à la maison. » Denis WORONOFF relève les tentatives faites à Brousseval (Haute-Marne), à Moyeuve et à Naix (Meuse), *L'industrie sidérurgique en France pendant la Révolution et l'Empire*, Editions de l'EHESS, 1984.

⁵⁴ : Dans la correspondance du Clos Mortier, le charbon en provenance du gisement de St-Etienne est qualifié de « Rive-de-Gier », c'est-à-dire du port d'embarquement sur lequel il est commercialisé et dirigé vers la Haute-Marne.

⁵⁵ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres. J-H. Rozet à Berthelin du Chauffour, Doulevant (Haute-Marne), 13 Prairial An IX (7 juin 1801). Sur les tentatives effectuées pour améliorer la carbonisation du charbon de bois : Denis WORONOFF, *L'industrie sidérurgique de la France pendant la Révolution et l'Empire*, EHESS 1984, page 294. Serge BENOIT, « La consommation de combustible végétal », *Forges et forêts*, Editions de l'EHESS 1990, p. 103.

⁵⁶ : Emile JOLIBOIS, *La Haute-Marne ancienne et moderne*, Paris, 1858, p. 259.

⁵⁷ : Serge CHASSAGNE, « La force de l'innovation : l'entreprise cotonnière française », *Le coton et la mode*, Musée Galliera, Paris, 2000, p. 128.

⁵⁸ : Annie LAURANT, *Des fers de Loire à l'Acier Martin, Maîtres de forges en Berry et Nivernais*, Royer, Paris, 1995, p. 89 et 90.

⁵⁹ : - Ibid, p. 73 et suiv..

- Guy THUILLIER, *Georges Dufaud et les débuts du grand capitalisme en Nivernais au XIXe siècle*, Paris 1959.

Conseil général des Manufactures devant les difficultés des transports et le manque de formation des ouvriers ? La proposition de Jean-Hubert Rozet vient justement répondre à cette question. Mais il n'est pas suivi, soit parce qu'il ne sait pas se montrer assez convaincant, soit plutôt parce que les esprits ne sont pas prêts à s'engager dans cette voie, ou bien encore parce que l'industrie métallurgique se sent protégée par la situation de guerre et qu'elle n'est pas contrainte de se moderniser⁶⁰.

c) Banquier et notable (1804 – 1815)

A partir de 1804, Jean-Hubert Rozet laisse la forge du Clos Mortier à deux locataires successifs⁶¹ et s'installe comme banquier à St-Dizier. Cette démarche est assez particulière mais semble bien constituer le couronnement de sa carrière. Sur ce point, il a peut-être été influencé par l'exemple de ses amis Louis Becquey et Charles-Laurent Halotel⁶², tous deux originaires des environs de St-Dizier, établis à Paris et reconvertis dans le maniement de l'argent. Il est en relations d'affaires suivies avec eux⁶³ puis avec la veuve du second, quand cette dernière reprend en 1808 les intérêts de Louis Becquey sous la raison sociale «Veuve Halotel-Botiaux »⁶⁴. A Saint-Dizier le métier de banquier est rythmé par les échéances trimestrielles des traites de coupes de bois et maintient Rozet en étroit rapport avec le monde des forges et des forêts. Il lui donne l'occasion de devenir le correspondant actif de la maison parisienne Bourée & Cie qui se lance dans la vente des fontes et des fers⁶⁵. Il prend sa retraite en 1813 au moment où plusieurs maisons parisiennes sont frappées par la faillite, ce qui lui fait regretter de ne pas avoir quitté les affaires plus tôt⁶⁶.

Parallèlement à ces diverses activités professionnelles, Jean-Hubert Rozet s'investit comme nombre de ses confrères dans la vie publique et la gestion de la cité. En 1789, il avait été élu Délégué à l'Assemblée préparatoire des Etats Généraux et avait participé à la rédaction des Cahiers de doléances du Tiers-Etat du Bailliage de Chaumont (1789)⁶⁷. Les vigoureuses protestations formulées une fois de plus contre les forges, accusées d'être les principales

⁶⁰ : François CROUZET, « La première révolution industrielle », *Histoire de la France industrielle*, Editions Larousse 1996, pp. 75-76.

⁶¹ : A. D. Haute-Marne, 4 E 76/21 : Jean-Hubert Rozet, propriétaire de la forge du Clos Mortier, laisse à bail pour 18 ans la forge du Clos Mortier à Claude-Pierre Gérard de St-Amand, propriétaire à St-Amand (Meuse), 30 Vendémiaire An XIII (22 octobre 1804). Le bail est repris en cours par Arson aîné (A.P.V.M., lettre de J. B. Briolat, homme de loi à St-Dizier, à J.-H. Rozet, 8 juin et 15 juillet 1814) jusqu'en 1822 ou 1823.

⁶² : La famille de Charles-Laurent Halotel a fait fortune dans le négoce du bois au XVIIe siècle, puis dans l'activité sidérurgique en louant au Duc d'Orléans la forge à Allichamps (Haute-Marne) au début du XVIIIe. Gruyer des forêts du Der et du Val dans les environs de St-Dizier depuis 1768, Halotel s'installe à Paris en 1786 pour devenir Administrateur général des Domaines et Finances de la Famille d'Orléans. La chute de Philippe-Egalité le conduit à devenir banquier.

⁶³ : Denis WORONOFF, *L'industrie sidérurgique, op. cit.*, p. 487.

⁶⁴ : A. P.V.M. : Lettre de Mme Vve Halotel & Botiaux à Jules Rozet, 14 juillet 1824.

⁶⁵ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Jean-Hubert Rozet à Mrs Bourée & Cie, 23 juillet,, 6 et 13 août, 28 septembre 1806, 14 et 18, 25 et 18 janvier, 3 et 25 février, 29 mars 1807.

⁶⁶ : Ibid., Haute-Marne, 50 J, Jean-Hubert Rozet à Claudot, maître de forges à Vieux Jean d'Heurs, 5 novembre 1813.

⁶⁷ : G. de FRAVILLE, *Les cahiers du Bailliage de Chaumont en 1789*, St-Germain, Toinon & Cie, 1869.

responsables de la rareté et de la cherté du bois⁶⁸, ne l'avaient pas empêché d'être élu Procureur de la commune de Dommartin-le-Franc en 1790 puis Juge de Paix. A partir de 1793, soit parce qu'il prend ses distances avec la Révolution, soit parce que les difficultés éprouvées dans ses affaires l'amènent à être trop souvent en déplacement (en particulier à Troyes), il n'exerce plus de responsabilités politiques. L'arrivée au pouvoir de Bonaparte le laisse dubitatif⁶⁹. Mais le rétablissement de l'ordre et des affaires le fait changer d'avis, comme le note un de ses correspondants au début de l'année 1800 : « Vous avez raison de croire que nous touchons à la fin de nos maux. La nouvelle constitution va nous conduire au port.⁷⁰ » Il accepte alors de devenir Président du Canton de St-Dizier jusqu'à la fin de l'Empire. A côté de cette fonction politique, il s'intéresse à un autre aspect de la vie économique que la métallurgie et la forêt en étant correspondant de la Société d'Agriculture (au moins à partir de 1808). Plutôt disposé à rester en retrait de la vie politique à partir de 1814, il est surpris par le retour de l'exilé de l'Ile d'Elbe ; élu représentant de la Haute-Marne à la Chambre, il n'y paraît pas. Après quoi, ayant fait le choix de vivre l'essentiel de son temps à Paris, il n'exerce plus de mandat.

Ce parcours de notable place Jean-Hubert Rozet à mi-chemin entre celui, plus modeste de son ami Pierre-Henry Bourlon de Sarty (1739-1818)⁷¹ et celui, nettement plus relevé et durable, de Claude Michel (1767-1839)⁷², le puissant maître de forges d'Ecot-la-Combe.

Après avoir mis un terme à son activité de banquier (1813) et cherché à s'établir définitivement à Paris, Jean-Hubert Rozet porte son choix sur le Faubourg St-Germain. Déjà quand il venait dans la capitale pour ses affaires, il était souvent reçu par son ami Louis Becquey⁷³ qui le pressait d'accepter un appartement dans le même quartier. Mais il préféra

⁶⁸ : Archives privées, Copies des minutes du Cahier de doléances du Bailliage de Chaumont. Y. GAILLET, « Doléances de 1789 au sujet des Eaux et Forêts d'après le cahier de Doléances du bailliage de Chaumont, La Haute-Marne pendant la Révolution », *Actes des 10es Journées d'Art et d'Histoire, Chaumont, Langres, St-Dizier, avril 1989*.

⁶⁹ : A.D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Jean-Hubert Rozet à Delignoux, rue des Bernardins, n° 40, à Paris, 16 Frimaire, An VIII.

⁷⁰ : A.P.V.M., Delignoux au citoyen Rozet Champerlé, à St-Dizier, 17 Nivôse An VIII (7 janvier 1800).

⁷¹ : Georges VIARD, *Grands notables du 1^{er} Empire, Haute-Marne*, CNRS 1981 : Pierre-Henry Bourlon de Sarty (1739-1818), Président de l'administration municipale de Leschères en l'An VI, membre du Collège électoral du département de la Haute-Marne en l'An XII, Président de l'assemblée cantonale en 1807, Juge de paix du canton de Doulevant, maire de Charmes-en-l'Angle de l'An VII à 1809, date à laquelle son fils Prosper Bourlon lui succède.

Christine FAVRE-LEJEUNE, *Les Secrétaires du Roi de la Grande Chancellerie de France*, Paris 1986, 1319 p., Editions Fayard, p. 271 : Conseiller en l'élection de Joinville, maître de forges à Haironville (Meuse) et à Charmes-en-l'Angle (Haute-Marne) où il réside, Pierre-Henri Bourlon de Sarty achète une charge de Secrétaire du Roi en 1777. Il est un des rares représentants de la noblesse à conserver ses forges pendant la période révolutionnaire.

⁷² : Georges VIARD, *Grands notables du 1^{er} Empire, Haute-Marne*, CNRS 1981 : Claude Michel (1767-1839), maître de forges avec son frère cadet Gaspard-Nicolas (1768-1835) à Ecot-la-Combe, commande la Garde nationale en 1789, est Maire d'Ecot de 1792 à 1795 et de nouveau de 1800 à 1839. Il est rangé parmi les notabilités communales, départementales et nationales en l'An IX (1799-00), entre au collège électoral du département en l'An XII (1802-1803). Il reste membre du Conseil Général du département de 1812 à 1832. Favorable à la Restauration, il est autorisé à porter la décoration du Lys. Il est nommé au Conseil général des Manufactures le 23 août 1825 et exerce la présidence du collège électoral du deuxième arrondissement de la Haute-Marne et du canton d'Andelot. Il reçoit la Légion d'Honneur en 1838.

⁷³ : Louis Becquey réside rue de Varennes puis rue de Tournon.

descendre dans un hôtel le laissant à proximité des marchands de fer, hommes de loi, hommes politiques et hauts fonctionnaires sans être trop éloigné de ses amis et relations du Faubourg St-Germain⁷⁴. Au printemps 1816, il trouve à louer ce qu'il désire dans la rue de Vaugirard, au deuxième étage du n° 46, en face de la caserne des Gendarmes du Luxembourg⁷⁵.

d) Résider à Paris et préparer sa succession (1816-1828)

Profitant de ses amis et relations⁷⁶, Jean-Hubert Rozet ne passe cependant pas tout son temps à Paris. Sa correspondance montre qu'il vient faire au Clos Mortier des séjours dont la durée et la fréquence dépassent ce que nécessite normalement le séjour de la belle saison et l'obligation de traiter quelques affaires. Sur les 56 lettres qui lui sont adressées de 1816 à 1827, 38 lui sont envoyées au Clos Mortier et seulement 18 à Paris. On remarque aussi que plusieurs d'entre elles sont expédiées au Clos Mortier en décembre, janvier et février, c'est-à-dire en dehors des moments de villégiature les plus fréquentés, à savoir juillet, août, septembre et octobre. Enfin on note qu'il n'y a aucune adresse en dehors de Paris et du Clos Mortier, ce qui laisse entendre que Jean-Hubert Rozet ne fait pas de voyages d'agrément à côté de ses allers et retours entre la capitale et St-Dizier. Sans doute met-il à profit ces séjours en Haute-Marne pour préparer sa succession. Aucun document ne nous permet de saisir cet aspect de sa vie, mais on sait qu'il se livre à de nouvelles acquisitions de bois (fonds) pour doter la forge du Clos Mortier d'un approvisionnement autonome en charbon de bois. On sait aussi par les *Mélanges industriels* qu'il suit de très près les premiers pas de son neveu. Sans vouloir faire dire au tableau suivant plus qu'il ne peut, on observe tout de même que Jean-Hubert Rozet est plus particulièrement présent au Clos Mortier en 1822 et 1823, c'est-à-dire au moment où Jules Rozet fait ses débuts à la tête de la forge.

Adresses mentionnées sur le courrier reçu par J.-H. Rozet de 1816 à 1827												
- X = Clos Mortier												
- Paris = Rue de Vaugirard.												
(Source : A.P.V.M.)												
Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1816	X	X	Paris	Paris	X	X	X	Paris, X	X	X		Paris
1817			X	X	X		X	X		X		Paris
1818	Paris	Paris	Paris		X							Paris

⁷⁴ : A.P.V.M., Jean-Hubert Rozet descend en 1809 à l'hôtel de Bourbonne-les-Bains, rue Jacob, Faubourg St-Germain (au sud des Beaux-Arts), puis à l'hôtel de Bretagne, rue St André des Arts (entre la rue de Seine et le Quai St-Michel). En mai 1811, il revient à l'hôtel de Bourbonne les Bains ou bien à l'hôtel de Belle Vue, Carrefour Saint Benoît, toujours dans le Faubourg St. Germain (sans doute au sud des Beaux-Arts).

⁷⁵ : Ibid., : Paris 1er Avril 1816, Contrat de location sous s.s.p. entre Marie Catherine Babin de Grandmaison, Vve Fenoussat propriétaire d'une maison à Paris, 46 rue de Vaugirard, faubourg St Germain, et Mr Rozet demeurant à Paris rue Jacob, hôtel de Bourbonne, faubourg St Germain pour la location d'un appartement au 2° étage.

⁷⁶ : Jean-Hubert Rozet retrouve dans son quartier du Faubourg St-Germain, le général Pernetty, 50, rue de Grenelle St Germain, le Comte Dedelay d'Agier, Pair de France, son propriétaire, Louis Becquey, 14, rue de Varennes (près de l'Hôtel des Invalides) ou bien au n° 2 de la rue de Tournon, Nicolas Le Blanc de Closmussey, rue Cassette, n° 5. Il joue aussi le rôle de correspondant pour le jeune Ernest Bourlon, que son ami Bourlon de Jessaint vient de faire entrer au Lycée Henri IV à la rentrée 1815. Un peu plus tard il accepte au nom de son amitié pour le colonel Le Masson Duchesnoy de jouer le rôle de tuteur pour la seconde de ses filles, mineure, qui est élevée dans une bonne maison de Paris.

1819		Paris					X	X	X			
1820				Paris		Paris						
1821								X		X		
1822						X	X	X	X	X		X
1823								X	X			X
1824	X		X, Paris	Paris	Paris		X	X	X			X
1825	Paris		Paris						X			
1826	X				Paris							
1827									X			

e) La réussite et la fortune de Jean-Hubert Rozet

Ayant commencé fort jeune en exploitant de simples lavoirs de minerai, Jean-Hubert Rozet expérimente toutes les configurations possibles de la situation de maître de forges – locataire, propriétaire exploitant puis propriétaire – et il achève son parcours comme banquier sans manquer de jouer son rôle de notable. Il effectue ainsi une belle ascension sociale, parvenant à l'aisance sous l'Empire – sans entrer encore dans la liste des propriétaires les plus imposés en 1811 - et à la fortune sous la Restauration. Il meurt en 1828, après avoir soigneusement préparé sa succession, conseillé et encadré son neveu à ses débuts.

Voici comment il est décrit en quelques mots dans les *Mélanges industriels* : « Homme d'affaires supérieur, flair exquis et âme honnête, saisissant l'occasion et commandant la confiance, Champerlé⁷⁷ conquiert la richesse par 26 ans de travail, d'ordre et d'économie ».

A la différence du personnage décrit dans le roman de Georges Ohnet qui ne manque pas de répliques en Haute-Marne, il se fait avec naturel une place dans la société de la vieille aristocratie locale. Cela s'explique par le fait que le sommet de la hiérarchie sociale est occupé ici par d'anciennes familles de maîtres de forges ne constituant pas un milieu fermé. Dès avant 1789, il intégrait aussi bien les représentants de la vieille noblesse que les nouveaux venus issus de la bourgeoisie. Les premiers ne dérogeaient pas en reprenant ou acquérant une forge tandis que les seconds valorisaient leur position et pouvaient espérer entrer un jour dans la noblesse d'affaires (ou au moins en avoir l'apparence). L'important transfert de propriété (forges et forêt) opéré pendant la période révolutionnaire au détriment de la noblesse et au profit de la bourgeoisie ne fait qu'accentuer et accélérer un brassage déjà en cours au XVIII^e siècle. Dans ces conditions, Jules Rozet, grâce à ses qualités professionnelles, ses manières adroites et aussi son mariage, n'a aucun mal à se faire admettre par des familles aristocratiques comme les Berthelin, les Mollerat de Riaucourt ou les Bourlon. A-t-il l'idée ou le projet de marier son neveu dans ce milieu ? On l'ignore. Il lui paraît sans doute plus judicieux de se tourner vers une famille plus récente appartenant à la noblesse d'Empire, celle du Baron Lespérut, maître de forges à Eurville.

⁷⁷ : Comme ses frères, Jean-Hubert Rozet est souvent désigné sous le nom d'un bout de terre qui leur a été attribué : « Rozet des Saussayes », « Rozet des Ecrues », et « Rozet-Champerlé » (parfois « Rozet de Champerlé »).

Que laisse-t-il à la fin de sa vie ? A défaut d'un inventaire après décès, on dispose du registre des mutations de la Série Q ⁷⁸. Mais ce dernier est peu éloquent : le Bureau de Joinville fait apparaître quelques terres, pâturages et fermes pour une valeur ne dépassant pas 100.000 F. Quant au Bureau de St-Dizier, il ne fait même pas mention de la forge et du domaine du Clos Mortier : en fait, ces biens ont déjà été transmis à Jules Rozet en 1827 moyennant une rente annuelle et viagère de 18.000 F ⁷⁹. En ce qui concerne la forêt, on peut seulement en dresser un inventaire approximatif ⁸⁰. Cependant, grâce à une note manuscrite établie après 1915, détaillant les bois laissés en héritage par Jean-Hubert Rozet à son épouse et à son neveu, précisant les partages effectués entre les copropriétaires initiaux mais ne mentionnant pas les ventes ultérieures⁸¹, on peut estimer qu'il laisse une superficie d'au moins 213 ha et devant se tenir entre 250 et 300 ha. La fortune de Jean-Hubert Rozet est donc centrée sur la forge du Clos Mortier et la propriété forestière. Elle peut être évaluée et répartie de la manière suivante⁸² :

Estimation de la fortune de Jean-Hubert Rozet vers 1827-1828		
<i>Sources : A. D. Haute-Marne 1°) 3 Q 47/164 bis, Table alphabétique des décès de 1824 à 1832, Bureau de Joinville) 4 juillet 1828. 2°) Enregistrement, mutations après décès, 3 Q 23/262, Bureau de Joinville, Succession de J-H. Rozet, 23 décembre 1828. 3°) 3 Q 40/312, Bureau de St-Dizier, Succession de J-H. Rozet, 2 janvier 1829.</i>		
Désignation	Valeur	%
Forge et domaine du Clos Mortier	environ 240.000 F	40 %
Bois : 250 à 300 ha, (prix forfaitaire retenu ici pour le fonds : 250 F/ha*)	60 à 75.000 F	12,5 %
Fermes et terres de la vallée de la Blaise	89.460 F	15 %
Donations à divers membres de la famille	100.000 F	17 %
Montant de la succession, évalué pour l'Enregistrement	92.834 F	15,5 %
Total	597.294 F	
* Les quelques renseignements dont on dispose au cours des années 1820 donnent des résultats très variés. Plusieurs bois des environs de Bar-le-Duc (Meuse), situés à 20-25km de Saint-Dizier, sont estimés à 300 F/ha (fonds) en janvier 1824 (A.P.V.M., Adam à Rozet, 25 janvier 1824), mais la famille Guyard (marchands de bois) vend aux Frères Jacquot (maîtres de forges à Bienville (Haute-Marne) le bois de Bazincourt à 170 f/ha en avril 1827 (Archives de la famille Guyard). On a retenu ici le chiffre de 250 F/ha comme valeur-plancher.		

Avec toutes les réserves qu'impose l'imprécision des chiffres concernant la superficie et la valeur des bois, la fortune de Jean-Hubert Rozet approcherait 600.000 F (dont environ 500.000 F de capital immobilier), ce qui le placerait sensiblement au-dessus de certains maîtres de forges

⁷⁸ : A. D. Haute-Marne, 3 Q 23/262, Bureau de Joinville, 23 déc. 1828 ; 3 Q 40/312, St-Dizier, 2 janvier 1829.

⁷⁹ : - A. D. Haute-Marne, 4 E 75/222, 7 juillet 1828 : dépôt du testament de Jean-Hubert Rozet, du Clos Mortier (minutes conservées par Me Haussman).

- Archives de la famille Lespérut, Contrat de mariage de Jules Rozet et Alexandrine Lespérut, 25 septembre 1828, passé à Hautefontaine chez Mme Lepage, commune d'Ambrières (Marne), devant Deschamps (étude de Me Ledreux) notaire à Vitry le François : article 1 : Jules Rozet apporte en mariage : 1°) le domaine de Clos-Mortier tel qu'il l'a acheté de ses oncle et tante Mr et Mme Rozet en juillet 1827 (...).

⁸⁰ : On ne connaît pas toujours la surface exacte de tel ou tel bois ni, le cas échéant, le nombre et la répartition des copropriétaires ; on sait pas toujours non plus ce qui a été acheté par Jean-Hubert Rozet en personne ou ce qui l'a été en communauté avec son épouse

⁸¹ : Archives privées.

bien établis en Haute-Marne. Dans le premier quart du XIXe siècle, plusieurs d'entre eux ont une fortune évaluée à environ 200 ou 300.000 F⁸³. Cependant, Jean-Hubert Rozet reste fort en dessous des maîtres de forges les plus riches de Haute-Marne, tels les frères Michel : ceux-ci font passer leur patrimoine forestier de 1.829 à 3.486 hectares entre 1810 et 1836, ils possèdent un grand nombre de forges et hauts-fourneaux et disposent d'un capital immobilier s'élevant à près de 5.000.000 F⁸⁴.

Parvenu à la fortune, bénéficiant du statut de notable, Jean-Hubert Rozet ne doit pas être insensible aux marques de la reconnaissance sociale, même celles qui créent l'illusion d'appartenir à une élite réservée, et qu'il peut relever sur son courrier : « M. Rozet de Champerlé », ou « en son hôtel de la rue de Vaugirard ». Ses plaintes convenues sur les difficultés rencontrées dans son activité, les déplacements continuels auxquels il est soumis et le peu de temps que lui laissent ses affaires pour profiter des agréments de la vie, ne trompent pas ses parents et ses amis⁸⁵. Mais il sait, pour en avoir fait l'expérience, que la conquête de la richesse par l'industrie métallurgique demande beaucoup de travail et d'application. Il sait que son propre parcours et sa réussite dans les forges ont été sujets à des retournements : « Je sais qu'on y peut gagner⁸⁶, mais je sais aussi les peines qu'elles donnent pour cela et les dangers qu'on y court. ». La fortune ne lui fait pas perdre sa simplicité naturelle⁸⁷ ; en un temps de réussites spectaculaires et ostentatoires, Jean-Hubert Rozet reste conscient que l'art de s'enrichir doit s'accompagner d'une certaine réserve : « Jamais, disait-il, je n'irai en carrosse éclabousser mes compatriotes de Joinville »⁸⁸.

Jean-Hubert Rozet aura-t-il été un modèle pour son neveu ? A en dresser le portrait, on constate que le personnage rassemble en lui l'ensemble des qualités professionnelles et personnelles partagées par l'élite sociale dont il fait partie, comme par exemple les frères

⁸² : A. D. Haute-Marne, 3 Q 47/164 bis, Table alphabétique des décès de 1824 à 1832, Bureau de Joinville, 4 juillet 1828. 3 Q 23/262, Bureau de Joinville, Succession de Jean Hubert Rozet, 23 décembre 1828. 3 Q 40/312, Bureau de St-Dizier, Succession de Jean Hubert Rozet, 2 janvier 1829

⁸³ : Georges VIARD, op. cit. : La fortune du colonel Le Masson Duchesnoy, Baron d'Empire, propriétaire de la forge de Saucourt, s'élève à 175.000 F, celle de Mollerat de Riaucourt à environ 300.000 F, celle du Baron Lespérut à un peu plus de 400.000 F.

⁸⁴ : Georges VIARD, op. cit., p. 197. Denis WORONOFF, op. cit., p. 237 et suiv..

⁸⁵ : A.P.V.M., Lettre de Delignoux, homme de loi à Paris, à Jean-Hubert Rozet Paris, 8 Thermidor An IX : « Comment pouvez vous vous plaindre ! Vous êtes déjà le plus heureux des hommes et par de nouvelles richesses que vous amassez tous les jours, vous tentez de le devenir encore davantage. Si vous n'en jouissiez pas ce serait votre faute. Vos courses ! Eh bien, elles doivent contribuer à votre bonheur. Et que ne puis-je les partager ! J'y trouverai mille agréments. Mais pauvre hère que je suis, cloué sur un fauteuil, courbé sur un bureau, j'embrouille, barbouille et débrouille en m'ennuyant à l'excès. »

⁸⁶ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet au Colonel Duchénoy, Strasbourg, 18 juillet 1812.

⁸⁷ : Alors qu'il est devenu banquier, il fait comprendre à un client en difficulté pour rembourser ses emprunts qu'il lui conserve toute son amitié et qu'il attend ses visites (A.P.V.M., lettre de J-H. Rozet à Claudot l'aîné, maître de forges à Vieux Jeand'Heurs (Meuse) : « Nous sommes bien près l'un de l'autre ; venez toujours me voir quand vous n'auriez point d'argent, cela ne fait rien à l'amitié. », 5 novembre 1813).

⁸⁸ : *Mélanges Industriels*.

Leblanc-Perrin et Leblanc de Closmussey (Marnaval)⁸⁹, le Baron François Lespérut (Eurville) ou encore le Baron Duval de Fraville, (Condes). Cela ne veut pas dire que l'on ne trouve pas ici ou là tel ou tel confrère dont la conduite n'est pas conforme à ce tableau : Henri Lepage, (Eurville) est connu pour être un homme particulièrement dur en affaires, peu apprécié dans la profession, et il s'attire de solides inimitiés⁹⁰; le jeune Auguste Lespérut, propriétaire des forges d'Eurville, ne paraît pas, au moins à ses débuts, accorder beaucoup de temps à la gestion de ses forges ou à ses devoirs, il néglige d'assurer son service de garde national à Paris et est condamné à cinq jours de prison le 16 novembre 1841 pour ce motif⁹¹, il prend tout son temps pour faire avec son épouse un très long voyage d'agrément⁹² (du 23 mars au 5 août 1842 : Italie, Sicile, Grèce, Istanbul, Iles Ioniennes, côtes d'Asie mineure, Italie, Suisse), et son comportement aux forges d'Eurville lui vaut en 1847 des critiques d'inefficacité plutôt humiliantes⁹³; Pierson et Thomas, maîtres de forges à Vieux Jean d'Heurs (Meuse), se conduisent mal envers leur personnel et suscitent la réprobation de la profession⁹⁴; le Colonel Le Masson Duchesnoy (en garnison à Strasbourg), propriétaire de la forge de Saucourt (Haute-Marne), néglige de venir sur place pour régler ses affaires et contrôler les agissements de son régisseur malgré les appels pressants et réitérés de Jean-Hubert Rozet; Martin et Dallichamps, maîtres de forges de la Foudroyante, forge révolutionnaire créée par le Comité de Salut public en 1793 en dehors des procédures légales, profitent de leurs appuis politiques pour se conduire de manière tyrannique et tenter de faire passer cet établissement dans leur patrimoine privé⁹⁵; Jacques Henry, maître de forges à Donjeux, prend à bail en 1813 la forge de Saucourt conjointement avec Roussel, marchand de bois à St-Dizier et maître de forges à Bayard, mais dissimule que le contrat qu'il fait rédiger cache une sous-location à Roussel, ce qui lui est interdit⁹⁶; Jean-Baptiste Claudot, maître de forges au Vieux Jean d'Heurs et à Jean d'Heurs (Meuse), ne parvient pas entretenir de bonnes relations avec son frère dans la conduite de ses affaires, ce qui contribue à sa faillite finale⁹⁷.

Ces différents comportements révèlent que l'honnêteté en affaires, l'esprit de mesure, l'application à suivre de près la marche d'une usine et le souci de préserver l'entente en famille

⁸⁹ : R.H.S., Tome VI, 1965, *Le grand patronat dans la sidérurgie du 1^{er} Empire* : Leblanc Frères, âge 40 ans, maîtres de forges à Marnaval et Allichamps (Haute-Marne), Produit annuel : 200.000, Capital : 300.000, Revenu annuel : 15.000. (à titre de comparaison, de Wendel (Hayange) est inscrit pour un produit annuel de 3.000.000).

⁹⁰ : A.P.V.M., Dossier constitué par Jean-Hubert. Rozet sur l'affaire de la Foudroyante, « Deuxième mémoire des Citoyens Martin et Dallichamps en réponse à la pétition de vigneron de St-Dizier », 11 Pluviôse An VII.

⁹¹ : Archives de la famille Lespérut : Jugement du Conseil de discipline du 4^{ème} Bataillon de la 1^{ère} Légion de la Garde nationale de Paris, 16 novembre 1841.

⁹² : Archives de la famille Lespérut : Journal de voyage tenu par E. Siéyès, épouse d'A. Lespérut.

⁹³ : A.P.V.M., Lettre d'E. de Ménilson à Madame Rozet, 8 rue Duphot, Paris, 31 Janvier 1847.

⁹⁴ : Ibid., lettre de Adam & Drouot (Marnaval) à Rozet & de Ménilson (Clos Mortier), 1^{er} octobre 1833.

⁹⁵ : Ibid., Dossier constitué par J-H. Rozet sur l'affaire de la Foudroyante, « Réponse des habitants de St-Dizier aux trois mémoires des citoyens Martin et Dallichamps », brouillon non signé ni daté, sans doute rédigé en février ou mars 1799 par Jean-Hubert Rozet.

⁹⁶ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Jean-Hubert Rozet à au colonel Duchesnoy, Strasbourg, 26 mars 1813.

ne sont pas uniformément cultivés par les maîtres de forges de la région. L'exemple de Jean-Hubert Rozet et de plusieurs de ses amis ou confrères montre que la pratique de ces qualités n'est nullement un obstacle à la réussite et à la fortune et qu'elle en est peut-être la condition car la reconnaissance sociale qui en est le couronnement ne semble se déverser que sur ceux qui s'y conforment.

Ainsi, tant de sa famille que de son oncle, Jules Rozet recueille un héritage alliant de manière heureuse les biens matériels ainsi que les qualités morales et sociales.

4°) Homme de loi ou maître de forges ?

a) Jeunesse et éducation

Dans son enfance Jules Rozet reçoit de sa mère et d'une ancienne religieuse ses premiers éléments d'éducation. Puis il est envoyé faire ses études dans un petit pensionnat à Troyes et il les poursuit dans la capitale, à Louis-le-Grand⁹⁸. Moins brillant que son frère aîné et que ses condisciples, il compense une certaine lenteur par un travail assidu et il obtient sa rhétorique. Il penche d'abord pour une carrière d'homme de loi, puis sous l'influence de son père et de son oncle et non sans quelque hésitation⁹⁹, il se décide à devenir maître de forges. Antoine Aubin Rozet estime en effet que cette carrière est plus sûre que celle d'homme de Loi pour atteindre une certaine aisance et peut-être la fortune ; dans ce domaine, il pouvait au moins apporter à son fils l'expérience acquise comme marchand de fer. Jules Rozet s'accomplira dans le rôle d'industriel, mais aux dires de son biographe, il l'aurait fait aussi bien dans celui de magistrat¹⁰⁰ ; de fait, un certain nombre de rapports établis par Jules Rozet viennent étayer cette appréciation car on y trouve la marque d'un homme qui évolue avec aisance dans le Droit et fait souvent appel aux catégories de la Justice.

Lors de ses séjours au Clos Mortier, le jeune homme apprécie la qualité de la société que reçoit son oncle et en profite pour développer sa culture générale¹⁰¹.

⁹⁷ : A.P.V.M., Dossier Claudot, lettres de Claudot l'Aîné à Rozet, 22 décembre 1815 et 5 avril 1816.

⁹⁸ : On peut se demander si l'oncle n'a pas été jusqu'à payer les études parisiennes de son neveu. Certaines lettres adressées à Madame Halotel, banquier à Paris, permettent de se poser la question. Il remercie sa correspondante de bien vouloir utiliser son bureau pour verser les sommes de la scolarité du garçon, et il la remercie personnellement de l'attitude maternelle qu'elle lui manifeste.

⁹⁹ : Louis REYBAUD, Membre de l'Institut, *Jules Rozet*, Paris, 1877 : « Ce ne fut pas sans hésitation qu'il entra dans les vues de son oncle. Il n'était pas maître de forges par vocation et ne s'accoutuma qu'à la longue à la perspective de lui succéder. Comme tous les adolescents, il aurait penché plus volontiers vers les carrières libérales. S'il revint à l'industrie, ce fut par calcul et par réflexion, un peu aussi sous la pression de son entourage ; il sentait bien qu'il n'y échapperait pas : c'était d'ailleurs, lui disait-on, le certain, du pain sur la planche, tandis que les lettres ne nourrissent pas toujours leur homme. Jules Rozet céda ; qu'eût-il fait de mieux ? Il prit goût à la forge. »

¹⁰⁰ : Ibid. : « De la complexion dont il était, grave et digne, ami du travail sévère et consciencieux, grand scrutateur de lui-même et des autres, il eût fait un magistrat remarquable. »

¹⁰¹ : *Mélanges industriels* : « Champerlé (Jean-Hubert Rozet est, on le sait, souvent appelé « Champerlé ») recevait une société choisie. Il se plaisait parmi les gens instruits et y tenait sa place. Il passait l'hiver à Paris et y voyait le meilleur monde. Quand il se rendait de Paris à Pansey, Henrion s'arrêtait au Clos Mortier : il était l'ami préféré de Champerlé. Le Général Pernety accompagnait souvent Henrion dont il avait épousé la nièce et qu'il admirait beaucoup. Le baron Lespérut voisinait volontiers, agréant les réunions de son esprit aimable et cultivé. Le voisin

b) Formation

Sa rhétorique obtenue, enfin décidé à reprendre la forge du Clos Mortier, Jules Rozet est préparé à cette responsabilité par son oncle qui lui a sans doute conseillé d'approfondir ses connaissances en physique et en chimie. Jean-Hubert Rozet se demande aussi comment familiariser son neveu avec le métier, affermir son choix et le mettre à l'oeuvre. Il estime prématuré de confier immédiatement au jeune homme une forge aussi importante que celle du Clos Mortier ; il croit préférable de le rôder aux responsabilités de la direction d'une usine en trouvant à louer une forge de petites dimensions, mais il n'y en a pas de disponible¹⁰². Finalement la solution est trouvée : Jules Rozet est placé pour deux ans à Ecot-la-Combe, chez les Frères Michel¹⁰³. On sait qu'il gardera le meilleur souvenir de son séjour de formation dans ce lieu¹⁰⁴ mais on ne possède aucune lettre dans laquelle il aurait expliqué ce qu'il y aurait appris ; cependant, on ne peut manquer de faire le rapprochement entre la qualité des techniques employées par les Frères Michel pour gérer leur patrimoine forestier¹⁰⁵ et la manière adroite dont Jules Rozet va organiser ses approvisionnements en charbon de bois.

Avec l'expérience du commerce des fers que lui a peut-être transmise son père, avec ses deux années de formation scientifique, ce qu'il a appris en matière de gestion chez les Frères Michel et dans le maniement des affaires auprès de son oncle, Jules Rozet a bénéficié d'une formation sérieuse et complète. Les sources ne permettent guère de faire la comparaison avec d'autres jeunes gens de sa génération. On sait seulement que Charles-Antoine Gény (1794-1870) entame une carrière militaire comme Garde du Corps dans la Maison du Roi¹⁰⁶ ; puis, pour des raisons que l'on ignore (mais qui tiennent peut-être à la tradition métallurgique de la famille de sa mère), il quitte sa compagnie en 1817 et entre à la forge de Rimaucourt (vallée de la Sueurre, affluent du Rognon, Haute-Marne) avant de s'installer à la forge de Montreuil-sur-Blaise et de la diriger en même temps que les forges d'Eurville dans lesquelles il apporte la moitié du capital. Il

de Marnaval, M. de Beaudicourt amenait ses hôtes de passage, entre autres un certain Deleuze, brillant en société, lisant fort bien Racine, ou La Fontaine : le jeune Jules Rozet en garda un vif souvenir et se plût lui aussi à lire. »

¹⁰² : *Mélanges Industriels* : « Louer une forge d'abord n'était pas sans péril, il l'eût fallu très petite, sans conséquence, et il n'y avait point de telle pour le moment. Le Clos Mortier était beaucoup trop important. »

¹⁰³ : Ibid. : « Là prospéraient les puissantes usines de MM. Michel, deux frères qui moyennant leur génie et la fortune clémente, avaient crû à plaisir, étaient à cette heure les Princes opulents de la métallurgie champenoise. » Jean-Hubert Rozet pouvait difficilement trouver mieux pour préparer son neveu au métier de maître de forges. On ne sait absolument rien sur ce que le jeune stagiaire a plus particulièrement retenu de sa formation à Ecot-la-Combe, mais on peut difficilement ne pas faire le rapprochement entre la manière adroite dont il va gérer ses approvisionnements en charbon de bois et la qualité des techniques employées par les Frères Michel pour utiliser leur patrimoine forestier et décrites par Denis WORONOFF.

¹⁰⁴ : Ibid. : Dans une lettre adressée à sa femme le 17 février 1830, Jules Rozet écrit : « J'éprouve un plaisir tout particulier à me rapprocher de cette vallée sauvage (de la Sueurre) où je me suis pendant longtemps si bien trouvé : j'y étais aimé et occupé. ».

¹⁰⁵ : Denis WORONOFF, « Tradition et innovation dans la sidérurgie : un exemple de gestion d'entreprise en Haute-Marne sous le Consulat et l'Empire ». (Colloque Napoléon, 1969). *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, XVII, juillet-sept 1970, p. 559-573.

¹⁰⁶ : Archives privées, notes sur la famille Gény. Destinée à consolider le régime monarchique, la Maison du Roi est rétablie par Louis XVIII par ordonnance du 25 mai 1814 puis en juillet 1815.

assure aussi la direction de l'éphémère Société Danelle, constituée en 1840 pour regrouper les forges de Haute-Marne ¹⁰⁷.

c) Mariage

Jean-Hubert Rozet souhaitait marier son neveu à la fille de son ami François Lespérut, ancien haut dignitaire du 1^{er} Empire, Gouverneur de la Principauté de Neuchâtel (Confédération Helvétique) en 1806, fixé en Haute-Marne après avoir épousé la fille d'Henry Lepage, maître de forges à Eurville. La cérémonie eut lieu peu de temps après la disparition de Jean-Hubert Rozet, à la fin de l'année 1828. On ne connaît le contrat de mariage de Jules Rozet et d'Alexandrine Lespérut que de manière indirecte ¹⁰⁸. Jules Rozet apporte le domaine de Clos-Mortier (tel qu'il l'a acheté de ses oncle et tante Mr et Mme Rozet en juillet 1827), les 2/15èmes dans le domaine, forge et forêt de Vraincourt acquis en 1826, 20.000 francs en argent et créances, tous ses droits non liquidés dans le legs universel que lui a fait son oncle Jean-Hubert Rozet (mort à Paris le 4 juillet 1828), ses droits non encore liquidés dans la succession de son père (mort à Joinville le 17 avril 1828) ; il reconnaît devoir annuellement 24.000 francs de rentes viagères dont partie pour le Clos Mortier (18.000 F). De son côté, Alexandrine Lespérut apporte 3.600 F provenant de ses économies et des cadeaux faits par ses parents. Ces derniers lui donnent 40.000 F en avancement d'hoirie et lui constituent 60.000 F par préciput et hors part. Scellant les bonnes relations existant depuis une bonne cinquantaine d'années entre Jean-Hubert Rozet et les représentants de la famille Lepage, cette alliance paraît entrer dans ce qu'il est convenu d'appeler une stratégie matrimoniale. A y regarder de plus près, on ne voit pas dans quelle perspective cette union est conclue : si ce n'est la satisfaction personnelle que Jean-Hubert Rozet et le Baron Lespérut peuvent y trouver en affermissant ainsi leur vieille amitié, le mariage de Jules Rozet et Alexandrine Lespérut ne paraît assorti d'aucun projet industriel à court ou à long terme ¹⁰⁹.

De cette union sont issus trois enfants :

- 1^o Mathilde Rozet (1832-1897) : elle épouse Charles-Auguste Jobez, propriétaire à Morez en-Montagne, Jura, et Conseiller général du Jura. Il est d'une importante famille de propriétaires forestier et de maîtres de forges du Jura ¹¹⁰.

¹⁰⁷ : Archives de la famille Lespérut.

¹⁰⁸ : Ce contrat de mariage a disparu lors des bombardements aériens subis par la ville de Vitry-le-François pendant la Seconde guerre mondiale et il ne nous est connu que par le résumé contenu dans les archives de la famille Lespérut, soigneusement classées et présentées par Ph. de Bagneux : Contrat de mariage de Jules Rozet, né à Joinville le 30 mai 1800, et Alexandrine Lespérut, née à Eurville le 30 avril 1810, passé à Hautefontaine, le 25 septembre 1828 chez Mme Lepage, commune d'Ambrières, devant Deschamps, notaire à Vitry le François (étude de Me Ledreux).

¹⁰⁹ : Tant dans les archives concernant Jules Rozet et le Clos Mortier que dans celles de la famille Lespérut et des Forges d'Eurville, on ne trouve trace d'aucun projet commun sur les plans forestier, industriel ou commercial résultant de ce mariage. L'idée très fugace d'une réunion des forges d'Eurville et du Clos Mortier dans une même société en 1847 est à mettre au compte d'un revirement éphémère d'Auguste Lespérut, le beau-frère de Jules Rozet.

¹¹⁰ : Sur la famille Jobez :

- A. ROUSSET, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de Franche-Comté*, Tome VI, 1854-58.

- 2° Camille Rozet : sous le nom de Sœur Françoise-Marie de l'Assomption, elle devient religieuse au couvent de l'Assomption, ouvert à St-Dizier en 1867. Elle est supérieure de cet établissement en 1872, puis religieuse au couvent d'Andecy, commune de Baye (Marne), en 1907.

- 3° Albin Rozet (1852-1915) : né tardivement en 1852, il fait une carrière diplomatique. Après avoir été Attaché d'ambassade à Constantinople, Secrétaire de la Commission spéciale de la Roumélie orientale, il n'obtient pas le poste qu'il espérait, démissionne et se replie en Haute-Marne. Il épouse Joséphine Adélaïde de Ring, fille d'un conseiller à la Cour d'appel de Dijon. Celle-ci meurt en 1884 au Clos Mortier à l'âge de 23 ans sans lui laisser d'enfant. Ayant envisagé un moment de reprendre la direction du Clos Mortier, il préfère finalement se lancer en politique. Tout en suivant de près la marche de ses forges et s'étant réservé expressément la faculté d'en prendre personnellement la tête, il devient député de la Haute-Marne et Président de la Commission des Affaires Extérieures de la Chambre des Députés. Il meurt en 1915 dans un accident d'automobile. Les Forges du Clos Mortier et le patrimoine forestier passent alors à son neveu Henri Jobez-Rozet et restent dans cette famille puis dans celle des Zeller-Jobez jusqu'au milieu du XXe siècle.

Jules Rozet reste veuf après le décès de son épouse, Alexandrine, le 15 mars 1866. Il est aux eaux quand, âgé de 71 ans, il est surpris par la guerre franco-allemande. Il décède peu de temps après être revenu à St-Dizier, le 3 mars 1871.